

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du lundi 15 décembre 2025**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUREUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECOR-001-19024/25/BM**

**■ Attribution d'une subvention à l'association Team Henri Fabre dans le cadre de l'appel à projet D-CODE (AAP "Pacte Industrie" porté par l'ADEME)**

**- Approbation d'une convention - MGDIS n°13103**

150296

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Agenda du développement économique métropolitain, revisité en juin 2022, structure son action autour de 6 filières d'excellence : aéronautique et mécanique ; énergie et environnement ; industries créatives/numériques et micro-électronique ; santé ; tourisme et art de vivre ; maritime et logistique. Ce financement répond de l'objectif d'une Métropole productive, compétitive et innovante, tournée vers les transitions et la création d'emplois par l'accompagnement de la transition énergétique et environnementale et l'accélération de la décarbonation du territoire.

Le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence représente un enjeu particulier en termes de décarbonation, notamment le secteur de l'industrie avec la zone Fos / Berre mais globalement tout le territoire métropolitain. A elles seules, les zones industrielles de la ZIP de Fos-sur-Mer, du pourtour de l'Etang de Berre et du bassin de Gardanne sont responsables de 5% des émissions de CO2 du territoire français, 25% des émissions industrielles nationales et 55% des émissions de la Région Sud.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a réaffirmé à travers la mise en œuvre du programme Territoire d'Industrie et le vote en décembre 2024 de la feuille de route pour le développement industriel du golfe de Fos / étang de Berre, sa volonté d'accompagner la transition écologique du territoire, en soutenant sur le secteur industriel, les enjeux de décarbonation et de réduction de la consommation (énergie, matière première).

Ce projet s'intègre dans la mise en œuvre du plan d'action Programme Territoire d'Industrie de la Métropole. Ce projet démontre une forte valeur ajoutée pour les entreprises et le territoire de la Métropole :

- Réaliser une expérimentation de 24 mois, en résonnance avec les objectifs du programme TI : réindustrialisation, transition écologique, décarbonation de l'Industrie, accompagnement entreprises, articulation des accompagnements en pilotage MAMP.
- Concevoir ce projet dans une vision globale pour une offre de service sur la décarbonation auprès des entreprises industrielles de tout le territoire métropolitain : volet étude avec cet AAP puis volet financement qui prend le relai à l'issue des 24 mois avec le dispositif fonds vert territoire d'Industrie en transition écologique.
- Massifier le nombre d'entreprises qui s'engagent dans la décarbonation via l'offre de service ADEME, former et accompagner les entreprises dans leur démarche de décarbonation.

Ce projet s'insère aussi dans plusieurs dynamiques de développement de l'industrie : le programme Territoire d'Industrie mais aussi la feuille de route pour le développement industriel de la zone Golfe de Fos / étang de Berre. Il est une forme de ruissellement vers les Petites Moyennes Industries (PMI) du programme SYRIUS de décarbonation de la zone Fos / Berre, porté par PIICTO, et une continuité des démarches d'écologie industrielle territoriale soutenues par la Métropole.

Dans le cadre du programme Territoire d'Industrie (TI) et du vote en décembre 2024 de la feuille de route pour le développement industriel du golfe de Fos / étang de Berre, la Métropole et ses partenaires ont identifié un appel à projet (AAP) de l'ADEME, ACT et PACTE Industrie opération collective, pour accompagner les entreprises dans une démarche de décarbonation et de réduction de leur consommation d'énergie. La candidature métropolitaine s'appuie sur un collectif composé de PIICTO, Team Henri Fabre, Safe, Capenergies, Novachim, Ea écoentreprises et Marsea Nord Développement.

L'association Team Henri Fabre s'est positionnée en tant que porteur de cette démarche et a coordonné avec la Métropole le développement de ce projet. La réponse à l'AAP a été déposée en juillet 2025. L'ADEME a annoncé en septembre 2025 que ce projet est lauréat de cet AAP national très concurrentiel.

L'objectif de ce projet (intitulé D-CODE, dispositif collectif pour la décarbonation des entreprises dans l'offre technique) est d'accompagner une trentaine d'entreprises du territoire pour réduire leurs consommations d'énergie et leurs émissions de CO<sub>2</sub>, sur 24 mois, en allant chercher le financement de l'ADEME, en réponse collective entre les acteurs locaux du territoire, sous pilotage Team Henri Fabre et co-pilotage Métropole. Le projet prévoit : (i) un volet accompagnement individuel des entreprises et (ii) un volet animation collective mis en œuvre par les partenaires d'animation. La part du budget sur l'animation collective sera reversée aux partenaires d'animation sous la forme de prestations d'animation de sessions collectives. Cet AAP permet d'intégrer un niveau d'animation collective pour les entreprises industrielles de la promotion, ce qui présente un intérêt supplémentaire pour les entreprises, ainsi qu'un intérêt pour la Métropole dans le pilotage de son programme Territoire d'Industrie.

Le budget total du projet s'élève à 907 020 € sur 24 mois :

- Un montant pour le volet "accompagnement individuel" à hauteur de 731 000 €
- Un montant pour le volet "animations collectives" à hauteur de 176 020 €

Le plan de financement proposé pour ce projet est le suivant :

- 610 K€ financé par l'ADEME sur subvention à travers l'AAP.
- 248 K€ par les entreprises pour le reste à charge sur l'accompagnement individuel.
- 52 K€ à co-financer sur le volet collectif par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

L'association Team Henri Fabre a déposé une demande de financement sur la plateforme MGDIS (n°13103) sur l'action « animation collective » du projet D-CODE. Le budget de l'action s'élève à 110 000 € sur 2026 (montant total de 176 020 € sur 24 mois). Cette action est financée à hauteur de 77 000 € par l'ADEME. Un financement de 33 000 € est sollicité par l'association THF pour 2026.

Dans son objet social, l'association Team Henri-Fabre, pôle d'innovation mutualisée, s'engage à accompagner les entreprises du secteur industriel dans la création de richesses par l'innovation produit, procédés ou systèmes. Elle se matérialise par un Technocentre situé sur le Technoparc des Florides disposant de moyens innovants mis à disposition par les entreprises privées. L'association est soutenue chaque année par la Métropole pour la mise en œuvre d'actions aux services des entreprises industrielles (accélérer l'innovation grâce à une méthodologie collaborative, agile et multifilières, faire la promotion de l'attractivité industrielle et développer les opportunités de business) pour un montant de 70 000 €.

En complément, l'association souhaite réaliser cette action D-CODE et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2026, dossier MGDIS n°13103 d'un montant de 33 000 €.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Team Henri Fabre une subvention d'un montant de 33 000 euros pour l'année 2026, correspondant au financement pour les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet D-CODE.

Pour l'année 2027, le montant de la contribution financière consentie par la Métropole pour la deuxième partie de l'action, évalué à 19 000 €, sera notifié à l'association, après examen du budget prévisionnel de la deuxième année de l'action, ajusté le cas échéant par l'association, et du vote par l'assemblée délibérante. Elle sera notifiée par voie d'avenant à la convention pluriannuelle, annexée au présent rapport.

Sur 24 mois, le financement total du projet D-CODE sollicité par l'association Tema Henri Fabre auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élève à 52 000 €, représentant 5,7 % du montant total du projet et 29 % du volet animation collective.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° ECOR-001-17010/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant approbation de la feuille de route pour le développement industriel du Golfe de Fos-Etang de Berre ;
- La délibération n° n° FBPA-071-18157/25/CM du Conseil de la Métropole du 26 juin 2025 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

**Ouï le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Métropole est fermement engagée dans une stratégie de décarbonation du secteur industriel à travers son Agenda du Développement économique voté en 2022, mais aussi dans le cadre du programme Territoire d'Industrie et suite au vote de la « Feuille de route pour le développement industriel du Golfe de Fos-Etang de Berre, 2025-2030 » ;
- Qu'il est crucial de mobiliser dès à présent tous les outils des politiques publiques pour accompagner et coordonner la transition industrielle et la décarbonation des entreprises du territoire de la Métropole.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Team Henri Fabre d'un montant de 33 000 euros au titre de l'exercice 2026.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association Team Henri Fabre, ci-annexée.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026 pour 80 % et de l'exercice 2027 pour 20% en section de fonctionnement Chapitre 65 - fonction 67 - nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SFDT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué,  
Industrie

Jean-Pascal GOURNES